

Etude de **Me Gilles GRANNEC**

Commissaire Priseur Judiciaire  
26 rue du Château - 29200 BREST

Tel 33 (0) 2 98 44 78 44  
Fax 33 (0) 2 98 44 80 20

Bureau secondaire :  
37 rue Jean Jaurès  
29100 DOUARNENEZ

THIERRY - LANNON  
&  
ASSOCIES

[www.thierry-lannon.com](http://www.thierry-lannon.com)

## JEUDI 16 FEVRIER 2017 à 14 H

Vente sur place : Espace Port de Plaisance, 250 rue Alain Colas, 29200 BREST

### VEHICULES et MATERIELS ELECTROPORTATIFS

Après LJ SAS MARIN (EMJ/Me Granneec)

VEHICULES	
1V	(réf 229) CTTE RENAULT KANGOO - TVA-27/05/2008-140222 km-Galerie
2V	(réf 231) CTTE RENAULT KANGOO - TVA-27/05/2008-99297 km-Galerie
3V	(réf 222) CTTE RENAULT TRAFIC - TVA - Cabine approfondie, 6 places-21/06/2006- 190085 km-DCI 100
4V	(réf 230) CTTE RENAULT KANGOO - TVA-27/05/2008-81893 km-Galerie
5V	(réf 224) CTTE RENAULT TRAFIC SECURIX - TVA - Cabine approfondie, 6 places-27/12/2010-150628 km-Durisotti
6V	(réf 219) CTTE RENAULT TRAFIC - TVA - Cabine approfondie, 6 places-30/04/2009- 163363 km-Durisotti (porte latérale bloquée)
7V	(réf 217) CTTE RENAULT TRAFIC - TVA- Cabine approfondie, 6 places-29/04/2009- 151085 km-
8V	(réf 218) CTTE RENAULT TRAFIC - TVA- Cabine approfondie, 6 places-29/04/2009- 98934 km-Durisotti
9V	(réf 226) CTTE RENAULT TRAFIC - TVA- 27/05/2008-145251 km-Galerie
10V	(réf 221) CTTE RENAULT TRAFIC - TVA- Cabine approfondie, 6 places-06/06/2007- 138632 km-Durisotti
11V	(réf 227) CTTE RENAULT TRAFIC - TVA- 27/05/2008-78372 km-Galerie
12V	(réf 216) CTTE FIAT DUCATO H2 2.2 JTD - TVA-26/08/2008-206536 km- 100 Multijet
13V	(réf 223) CTTE RENAULT TRAFIC - TVA- Cabine approfondie, 6 places-29/08/2007- 92419 km -
14V	(réf 225) CTTE RENAULT TRAFIC - TVA- 03/03/2008-149456 km-Galerie
15V	(réf 220) CTTE RENAULT MASTER - <u>Sur</u> <u>désignation</u> - TVA-15/12/2009-
MATERIELS ELECTROPORTATIFS	
2	Visseuse à choc HILTI SIW ZZ T-A
7	Meuleuse HILTI DAG 125-SE
8	Visseuse à choc HILTI SIW 22T
9	Perforateur HILTI TE 5
10	Laser HILTI PR 20
11	Laser HILTI PRE 3
12	Perforateur HILTI TE 70
13	Perforateur HILTI TE 70
14	Perforateur HILTI TE-6-5
15	Pistolet silicone HILTI HDE 500-AZZ
16	Perceuse HILTI TE7
17	Table de découpe au fil chaud EDMA
18	Malaxeur TECHMAN
19	Aspirateur industriel MILWAUKEE
20	Aspirateur industriel SOTECO Base 429
21	Dix tourets électriques
22	Perforateur SKILL
23	Scie circulaire HITACHI C9112
24	Tronçonneuse HITACHI
25	Tronçonneuse HITACHI
26	Pistolet de scellement SPIT P370 SPITFIRE
27	Laser OEO FET 110
28	Meuleuse MILWAUKEE
29	Scie circulaire HITACHI C942
30	Laser SPECTRA PRECISION
31	Pistolet de scellement SPIT P370 SPITFIRE
32	Scie sauteuse METABO
33	Perceuse HITACHI DH 26PB
34	Meuleuse HITACHI G13SB3
35	Tronçonneuse HITACHI
36	Tronçonneuse HITACHI
37	Tronçonneuse HITACHI G235C2
38	Tronçonneuse BOSCH
39	Groupe électrogène SDMO 4X4000
40	Nettoyeuse HP BENZ 280/16
41	Vibreux (convertisseur ENAR)
42	Meuleuse HITACHI
43	Presse électro-hydraulique MECATRACTION BLUE EXPERT EDC 620 (60 kw) Sur désignation : CAMION GRUE POTAIN GTR8 Sur désignation : BUNGALOWS DE CHANTIER dont 1 sanitaires - Salle de réunion (2 blocs) - Chef de Chantier - 2 Vestiaires

Possibilité de ventes en lot(s) - Liste modifiable non limitative

**Exposition** : à l'Espace du Port de Plaisance, 250 rue Alain Colas, 29200 BREST, le matin de la vente de 9 h à 12 h

Renseignements, Photographies : [www.thierry-lannon.com](http://www.thierry-lannon.com)

Frais de vente : 14.40 %

LES REGLEMENTS SE FAISANT AU COMPTANT, LES ADJUDICATAIRES DEVRONT FOURNIR POUR TOUTE ADJUDICATION :  
**DEUX PIECES D'IDENTITE - UNE ATTESTATION BANCAIRE** (pour toute adjudication au-dessus de 6000 €)

## CONDITIONS DE VENTE

(LJ MARIN SAS (EMJ / Maître GRANNEC)

La vente se tiendra sur place, le 16 Février 2017 à 14 h, Espace Port de Plaisance, 250 rue Alain Colas, 29200 BREST, vacation qui sera précédée d'une exposition légale le matin de la vente de 9 h à 12 h.

Possibilité de division ou de vente en lot(s) en totalité, par nature d'actif. Les adjudicataires potentiels prennent ainsi formellement connaissance des présentes conditions.

*Compte tenu de la nature et de l'importance de la vente, nous invitons les adjudicataires potentiels à être vigilants sur l'ordre de passage par suivi de numéros, qui pourra être modifié à tout moment, au cours de la vacation, par le Commissaire-Preneur, qui pourra procéder également ponctuellement au lotissement, à la réunion ou à la division de certains lots. Une présence tout au long de la vente est ainsi préconisée pour éviter toute déception due à un changement d'ordre de passage. Nous invitons dès lors les adjudicataires, qui pourraient ne pas disposer du temps d'assistance nécessaire, à laisser, le cas échéant, des ordres d'achats.*

La vente se fera aux enchères publiques, au plus offrant et dernier enchérisseur, en l'état et sans garantie pour les actifs présentés, quelle qu'en soit leur nature, la vente étant précédée d'une exposition légale préalable permettant le cas échéant aux adjudicataires potentiels de se faire assister de l'expert de leur choix. Il ne sera dès lors admis aucune réclamation une fois l'adjudication prononcée. S'agissant des actifs plus spécifiquement industriels, tels que machines ou machines-outils, nécessitant un certificat de conformité réglementaire visé à l'article R43-13-14 du Code du Travail, les adjudicataires devront impérativement se rapprocher des Commissaires-Preneurs pendant les expositions légales, avant la vente, afin de connaître ou non l'existence du dit certificat. A défaut il leur appartiendra de se rapprocher du fabricant ou autre établissement habilité, pour en obtenir certification, copie ou duplicata, et s'engagent à ne pas utiliser le dit matériel tant qu'ils n'en seront pas munis, sauf à des fins d'utilisation de pièces, de destruction ou de récupération de matières.

Il appartiendra dès lors aux adjudicataires de procéder, le cas échéant, à toutes mises aux normes éventuelles de leurs acquisitions qui pourraient s'avérer nécessaires, avant toute utilisation ou recommercialisation, selon les législations parfois différentes du lieu ou du pays d'implantation potentiel des biens acquis.

Le prix d'adjudication au marteau est réputé TTC (dont 20 % de TVA incluse), hors frais légaux en sus de 14.40 %.

S'agissant de la TVA à l'export, il est rappelé que les montants adjugés seront encaissés TTC + frais légaux, n'ayant pas à connaître des situations fiscales parfois très différentes des adjudicataires. Nous restons néanmoins, préalablement à la vente, à la disposition des personnes qui souhaiteraient obtenir des informations complémentaires relatives à la dite TVA, particulièrement en cas d'export hors CEE. Une fois la vacation débutée, nous ne pourrons répondre en revanche à aucune demande complémentaire d'adaptation éventuelle à une situation fiscale étrangère ou particulière.

**Dès l'adjudication prononcée, le règlement, immédiat, devra être effectué, soit par chèque accompagné d'une lettre accréditive de banque, ou par chèque de banque certifié, complétés par la présentation de deux pièces d'identité, soit par virement Swift VGM ou SEPA.**

**Les enlèvements ne pourront être opérés que sur confirmation écrite du responsable de l'agence de la banque émettrice (par fax +33 (0)2 98 44 80 20 ou mail maryse@thierry-lannon.com, à l'attention de Mme Rousseau, Comptable) du bon encaissement du dit chèque.**

Les adjudicataires sont responsables de leur lot dès l'adjudication prononcée et devront, dès règlement total effectué et validé tel que supra, procéder à leur enlèvement immédiat. Les biens nécessitant une logistique particulière pourront cependant être enlevés avec délai qui sera convenu amiablement avec les Commissaires-Preneurs, tout en restant dès l'adjudication prononcée, sous leur seule et entière responsabilité et dispositions d'assurances. Les adjudicataires devront à cette fin prendre toutes mesures tant techniques que d'assurances, tant pour leurs propres biens et personnes que pour prévenir ou réparer les dégradations éventuelles qui pourraient être occasionnées aux immeubles ou au foncier dans le cadre des enlèvements, et procéder ainsi à la remise en état de tous panneaux de bardage, de cloison, ou de toiture, qui pourraient nécessiter obturation après démontage. Un chèque complémentaire de caution sera ainsi demandé et sera restitué après bon enlèvement des actifs.